

SECTION SYNDICALE DES RETRAITÉS (SSR) SGEN-CFDT MIDI- PYRENEES

**DANS CE
NUMÉRO :**

Edito	1
Quoi de neuf dans l'Education Nationale ?	2
DOSSIER	4
La réforme des re- traites	à 9
Page locale	1
Page culturelle	11
Contacts	12
Adhésions	

Vivre Mieux !

NUMERO II

2 ÈME SEMESTRE 2019

Edito

Réforme des retraites :
Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.



La réforme des retraites initiée par le gouvernement est un projet d'envergure, ambitieux et complexe, soit. Mais la cacophonie actuelle n'aide pas à clarifier les contenus de cette réforme. Il faudra certainement laisser du temps au temps pour construire et réaliser cette ambition. La Suède a mis plusieurs années pour mettre en place un système de retraite universel dont dit s'inspirer notre gouvernement.

Pour la CFDT, favorable à ce type de système de retraite, les choses sont claires. Il faut améliorer le compte pénibilité au travail, la retraite progressive, les basses pensions et compenser les inégalités hommes / femmes. Ce projet de régime universel devra y contribuer en introduisant plus de transparence et de justice.

Mais, on n'en est pas encore là et les points de blocage sont nombreux actuellement, dont le cas des enseignants (surtout du premier degré) qui, pour l'instant, ne seraient pas gagnants.

Le pouvoir a tout intérêt à clarifier sa position et à négocier régulièrement avec les corps intermédiaires, dont la CFDT, et ne doit pas laisser place aux doutes, parce que quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup...

7 Claude Alliot

Les outils de la CFDT sur cette réforme :

https://www.cfdt.fr/portail/outils/campagnes/tous-les-outils-cfdt-sur-la-reforme-des-retraites-srv2_1009734

La souffrance au travail aussi dans l'Education Nationale

Déjà, en 2011, Georges Fotinos, chargé de mission pour l'Inspection Générale de l'EN, avait pointé dans un rapport pour la MGEN une dégradation du climat scolaire dans les établissements. Le récent suicide de Christine Renon, directrice d'école maternelle, sur son lieu de travail à Pantin, a dramatiquement mis un coup de projecteur sur la souffrance au travail des enseignants.

Le métier enseignant est, comme tous ceux qui reposent sur la relation humaine, un travail où on donne beaucoup de soi. Où on se met en « Je »... Alors il est difficile voire impossible de dissocier sa personne et ses gestes professionnels. Quand on subit une agression, on a beau se dire que ce n'est pas à vous que ça s'adresse mais au représentant de l'institution que vous êtes, ça n'en reste pas moins difficile à vivre. Et on ramène ses problèmes à la maison parce que la coupure avec le travail est rendue plus difficile par le métier que l'on exerce. On a aussi peu de lieux où échanger sur les difficultés et construire une analyse et une réponse collective à des problèmes vécus trop souvent dans la solitude et la culpabilité.

Rappelons une évidence : l'Éducation nationale est une bureaucratie. Et comme toutes les bureaucraties, les individus y sont interchangeables et ne doivent attendre aucune reconnaissance de leur conformité à des procédures qui sont plus importantes que les personnes. Nous ne sommes que des Numen...*

La conséquence la plus vive de cet état de fait, c'est l'absence de reconnaissance. Mais c'est aussi l'expertise qui est déniée. Cela n'a fait que s'amplifier avec le ministre actuel, champion de la verticalité et de l'arrogance technocratique. L'avalanche de livrets et de vademecum, la promotion des « bonnes pratiques », tout cela contribue surtout à donner l'impression que les enseignants ne savent pas faire leur travail.

Un Ministère de l'humain sans humanité.

Un des plus grands scandales de l'Éducation nationale c'est l'absence de gestion de la ressource humaine et la mauvaise prise en compte de cette dimension par la hiérarchie intermédiaire. Certes, il y a des DRH (directeurs des ressources humaines) dans chaque rectorat et un au ministère, mais ils raisonnent sur des masses, des flux et pas sur des personnes. L'encadrement dans les établissements peut éventuellement prendre en compte la difficulté et la souffrance au travail mais c'est dans un cadre très rigide qui offre peu de possibilités. Et puis, quelquefois, c'est ce même encadrement qui génère de la souffrance. Il faut aussi se poser la question de la formation et du recrutement de cette hiérarchie intermédiaire.

L'ancienne rectrice Martine Daoust, qui fait aujourd'hui du soutien scolaire, pointe même un manque de compétences au sein des rectorats : « *L'institution et les fonctionnaires voient les difficultés mais sont incapables de gérer les gens, de mettre des mots sur les problèmes, d'identifier des solutions pour des professionnels qui peuvent avoir à faire face à des élèves compliqués. Les cadres ne sont absolument pas formés à s'occuper de ressources humaines, même les DRH des académies, qui sont aussi trop peu nombreux. Les gens en difficulté n'ont pas de porte ouverte dans l'administration. Leur seul interlocuteur, ce sont les syndicats. Les réponses sont toujours désincarnées...* »

Comme le dit Louise Tourret [dans un très bon article](#) : « Personne ne s'engage dans l'Éducation nationale avec le projet d'écrire des mails au rectorat ; les vocations -quand il y en a- portent plutôt sur la transmission du savoir. »

La fin de l'ascenseur social

Enfin, la souffrance peut être aussi dans le constat que l'école de la République ne remplit plus sa promesse de lutte contre les inégalités et de mobilité sociale et qu'elle n'est pas assez un lieu « réparateur ». Certes, la société est marquée par les inégalités mais l'école joue aussi un rôle dans l'aggravation de ces inégalités. Cette critique est souvent difficile à entendre. Dans le milieu enseignant, on a tendance à prendre la critique de l'institution qu'est l'École (avec un grand E) pour une critique personnelle. Or, on peut faire son métier du mieux que l'on peut dans un système qui dysfonctionne. Mais cela n'est pas sans souffrance...

Claude ALLIOT

LE GRAND BAZAR

Plus de classe, du contrôle continu : la réforme à la sauce Blanquer se met en place dans les lycées.... sans grande conviction.

La rentrée de septembre 2019 a été celle de la réforme du lycée en 1^e. C'est la Première générale qui est le plus touchée avec la disparition des filières S, ES et L. Les filières technologiques et professionnelles sont moins concernées.

Désormais en Première générale, le menu est à la carte : les élèves ont un tronc commun de quelques matières et doivent à côté choisir 3 spécialités. Une des premières conséquences de ce choix est organisationnelle : disparition du groupe classe et multiplication d'emplois de temps » à trous » car dans une même classe les élèves ont fait des choix différents. Dans mon lycée, on a mis plus d'un mois à avoir des emplois du temps définitifs qui finissent par dégrader les conditions de travail des profs et des élèves. Il faudra un peu de temps pour faire le bilan sur le groupe classe : certains profs de spécialités ont des élèves issus de 7 à 8 classes différentes... impossible dans ce cas d'aller à tous les conseils de classe et d'assurer dans ce cadre un suivi des élèves.

Autre nouveauté de la réforme : l'apparition du contrôle continu dès la Première : les matières du tronc commun seront évaluées aux 2^e et 3^e trimestre de Première. Les élèves sont plutôt satisfaits mais cela représente un travail supplémentaire pour les profs. Par ailleurs, entre le contrôle continu du bac et les évaluations trimestrielles normales, les collègues se demandent quand ils vont pouvoir faire cours au 2^e trimestre. A suivre

Les changements ne sont pas qu'organisationnels, ils sont aussi dans les contenus puisque les programmes ont été revus : les profs se plaignent du niveau élevé de ces programmes (en maths et français notamment) qui ne correspondent pas au niveau de la majorité des élèves et du manque de souplesse (en français notamment les œuvres sont imposées : et la Princesse de Clèves a refait son apparition !!).

D'une manière générale, on sent une reprise en main de l'institution sur les contenus et les profs qui s'investissaient dans des projets, des nouveautés se trouvent pénalisés et n'ont pas le moral.

Pourtant le contrôle continu, les choix de modules font partie des revendications du Sgen mais ces changements mal anticipés et faits dans la précipitation génèrent du stress chez les profs et risquent encore une fois de remettre en cause les côtés positifs de cette réforme.

Bernadette MARTY

Notre camarade Fabian BERGES interviewé dans un article de Libé: https://www.liberation.fr/france/2019/11/03/les-épreuves-communes-de-contrôle-continu-dans-le-brouillard_1761355

Le Ministre Blanquer propose de diminuer de moitié les fonds sociaux.

En débat à l'Assemblée, le budget 2020 de l'Éducation nationale sabre dans les fonds sociaux prévus pour les familles pauvres. Justification du ministère ? Ils ne sont jamais dépensés en intégralité. Mais trop de parents ignorent leur existence ou n'osent pas les réclamer.

30,6 millions d'Euros, c'est le budget pour les fonds sociaux des établissements proposé par le Ministre. Pour mémoire, il était de 59 millions en 2018 et 2019, soit une diminution de presque 50%.

Pourtant ces fonds destinés aux familles les plus pauvres sont plus que nécessaires en cette période de hausse de la pauvreté en France. Si ces fonds ne sont pas entièrement utilisés, le manque d'information ou, parfois la honte de familles à demander ce qu'elles considèrent comme une aumône, peuvent expliquer cela.

Bref, rétablir ces fonds à la hauteur des années précédentes et faire une véritable information/ incitation des familles seraient des signes d'une véritable politique sociale, alors que le Président de la République vient de lancer un plan contre la pauvreté...

Réforme des retraites:

LE DOSSIER

Depuis quelques décennies, le fait de partir à la retraite est une quasi-certitude, et les différents dispositifs (systèmes de retraite) mis en place semblent avoir atteint leurs objectifs puisque partout en Europe, la vieillesse n'est plus synonyme de pauvreté, et les retraités actuels ont en moyenne un niveau de vie quasiment équivalent à celui de ceux qui travaillent. Pourtant en 1991, Michel Rocard en présentant le livre blanc de la réforme des retraites déclarait que « le problème des retraites est de nature à faire tomber quatre ou cinq gouvernements » le problème est toujours à l'ordre du jour en France mais aussi dans les autres pays et constitue un défi considérable. Durant cette période, rapports et réformes se sont succédé sans qu'un consensus n'émerge sur une réforme pérenne.



Les données du problème :

Le système français s'est reconstruit après la seconde guerre mondiale sur le principe de la répartition dans lequel les cotisants actuels financent les pensions actuelles et comptent sur les cotisants futurs pour payer leur propre pension. Les fluctuations des marchés financiers des dernières décennies ont été telles que personne en France ne proposent d'instaurer un système par capitalisation. Deux logiques peuvent sous-tendre les systèmes de répartition : une logique assurantielle, dans laquelle les cotisations donnent des droits proportionnels aux cotisations et une logique assistancielle, dans laquelle les cotisations sont utilisées dans une optique de redistribution. Le système français est à dominante assurantielle mais avec des éléments assistanciels (minimum vieillesse, trimestres de bonification). Ce système comporte 4 paramètres (le taux de cotisation, le taux de remplacement, la durée d'assurance, l'âge de départ à la retraite). Le système n'a aucun mécanisme d'autorégulation : si les cotisations excèdent les pensions ainsi calculés, des réserves apparaissent ou au contraire si les pensions dépassent les cotisations, il y a un déficit qui doit être résorbé en changeant les paramètres. C'est ce qui a été fait entre 1993 et 2014 avec les réformes dites « paramétriques ».

Ce désajustement est inévitable si l'espérance de vie continue à croître comme cela figure dans les prévisions actuelles qui montre la détérioration continue du rapport entre le nombre de retraités et le nombre des actifs.

En réalité le système des retraites qui a une longue histoire dont il n'a pas été fait table rase après 1945 s'est complexifié au cours des années et il est commode distinguer trois étages : : les régimes de base légalement obligatoires, qui en constituent le socle, les régimes complémentaires légalement obligatoires et les dispositifs d'épargne retraite collective et individuelle. Il existe actuellement **vingt et un régimes de retraite de base**, que le conseil d'orientation des retraites regroupe en trois ensembles par grandes catégories professionnelles.

- Le premier, qui couvre les salariés du secteur privé et les non-titulaires de la fonction publique rassemble environ 70 % des actifs.
- Le deuxième ensemble se compose des régimes des non-salariés Cet ensemble couvre environ 10 % des actifs.
- Le troisième ensemble correspond aux régimes spéciaux, qui couvrent principalement les fonctionnaires et les salariés des entreprises publiques et, dans quelques cas, des salariés d'entreprises privées (marins, clercs et employés de notaires...). L'ensemble de ces régimes couvre environ 20 % des actifs.

Le deuxième étage : les régimes complémentaires obligatoires;. Les régimes complémentaires se sont superposés aux régimes de base dès 1947 avec la création de l'association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc), puis en 1961 avec la création de l'association des régimes de retraite complémentaire (Arrco) pour l'ensemble des salariés du secteur privé. Tous les salariés et non-salariés du secteur privé sont affiliés au moins à un régime complémentaire obligatoire. C'est le cas depuis 2003 pour les non-salariés agricoles (régime complémentaire obligatoire géré par la MSA) et depuis 2004 pour les commerçants (régime géré, avec le régime complémentaire obligatoire des artisans, par le RSI). Pour les professions libérales, regroupées au sein de la CNAVPL, ce sont les dix sections professionnelles qui assurent la gestion des régimes complémentaires. Par ailleurs, cinq groupes professionnels libéraux conventionnés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire obligatoire, les « avantages sociaux vieillesse » (ASV).

Contrairement aux salariés du secteur privé, c'est généralement la même caisse qui gère le régime de base et le régime complémentaire des non- salariés. Dans les régimes de la fonction publique et les régimes spéciaux, il n'existe pas de distinction entre retraite de base et retraite complémentaire : ces régimes sont qualifiés de régimes intégrés. Depuis 2005, les titulaires des trois fonctions publiques sont affiliés au régime additionnel de la fonction publique (RAFP), qui se caractérise par le fait que les cotisations sont assises sur les primes et indemnités perçues au titre des heures supplémentaires et des avantages en nature des fonctionnaires dans la limite de 20 % du traitement indiciaire. Le RAFP est l'unique exemple en France de régime par capitalisation obligatoire. Les agents non titulaires de l'Etat, des collectivités locales et des établissements hospitaliers relèvent du régime général pour leur retraite de base et de l'Institution de retraite complémentaire des agents non-titulaires de l'Etat et des collectivités publiques (Ircantec) pour leur retraite complémentaire.

Le troisième étage : l'épargne retraite collective et individuelle (Perp, (Pere) (Perco) PREFON).

La diversité des règles et des paramètres de calcul des pensions

À l'empilement des régimes s'ajoutent des règles d'acquisition et de valorisation des droits à la retraite différentes, principalement entre régimes de base et régimes complémentaires, et une diversité encore plus grande des paramètres de calcul de la pension. Aussi dans une tribune du Monde le 3 septembre 2010, F. Chérèque écrivait : « L'avenir de notre système de retraites nous invite à engager une réforme globale afin de corriger les inégalités, développer les possibilités de choix individuels et pérenniser le système par répartition. Une telle réforme passe par la convergence de tous nos systèmes de base, aujourd'hui éclatés en plus de trente régimes différents aux règles illisibles pour nos citoyens. Alors que 40 % des nouveaux retraités ont cotisé dans au moins deux régimes différents de base, la complexité actuelle mine leur confiance dans le système, car elle facilite la remise en cause des droits de retraite acquis et entrave l'effort de solidarité envers ceux qui en ont le plus besoin. »

La tribune de F. Chérèque était signée par une brochette d'intellectuels parmi lesquels Antoine Bozio et Thomas Piketty, auteur d'un projet de refonte générale des régimes de pensions et leur remplacement par un système public et obligatoire, fondé sur des comptes individuels de cotisations et financé par répartition. Ce nouveau système, sur le modèle de la réforme mise en place en Suède entre 1994 et 2008, a l'avantage de mieux prendre en compte les carrières longues, de s'adapter à l'augmentation de l'espérance de vie, de permettre des retraites progressives et d'offrir des garanties solides à long terme sur la viabilité du système de retraite - et ce pour l'ensemble des générations, y compris les plus jeunes. »

La réforme portée par Delevoye s'inspire largement de Bozio/Piketty 2008 et Macron met en avant une exigence de justice et d'égalité « 1 euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé ». Cet objectif pose des problèmes de transition car le calcul actuel des retraites ne découle pas automatiquement des seules cotisations mais à tout un ensemble de considérations (redistributives comme avec les trimestres accordés aux mères ou de gestion des ressources humaines - les catégories A de la fonction publique relativement mal payées mais bénéficiant de rémunération ascendante et donc d'une retraite plus confortable).



Réforme des retraites : les gagnants et les perdants

Pour dresser un tableau comparatif des régimes existants et du projet de réforme, il faut bien sûr aller au-delà des principes de calcul (annuités d'un côté, points de l'autre) et regarder comment les choix qui seront opérés lors de la mise en place du système à points mécanisme vont impacter les différentes parties prenantes. Au lieu de la simplicité qui semblait s'attacher au principe de la retraite par points, les débats des derniers mois ont fait apparaître la difficulté pour proposer un système unique qui tienne compte de l'hétérogénéité des parcours, des conditions de travail et des rémunérations. Le système de retraite actuel combine une logique assurantielle (la retraite dépend des cotisations versées) et une logique assistancielle (la solidarité venant compléter l'absence de cotisations pour des raisons jugées légitimes). Le projet de réforme ne prétend pas détricoter ces mécanismes mais comme la mise en œuvre change, la transposition est loin d'être évidente.

L'impact du système à points unique sur les régimes de non-salariés varie naturellement en fonction de leurs particularités. On notera simplement que lors de l'instauration du nouveau régime, leurs « droits acquis » seraient préservés - les soucis que certaines professions libérales expriment avec virulence tiennent à leur crainte de voir les réserves constituées par leurs caisses spoliées et aussi par l'augmentation de leurs cotisations pour celles qui choisissaient des retraites modestes et bénéficiaient d'une pyramide des âges favorables.

Pour les salariés du secteur privé et les non-titulaires de la fonction publique et les régimes spéciaux, en se basant sur le rapport remis par le haut-commissaire à la réforme des retraites, les actifs qui comptabilisant une carrière incomplète et hachée devraient obtenir dans le nouveau système des points de solidarité au titre des périodes d'inactivité (chômage, maternité et maladie entre autres) tandis que les polypensionnés que défavorise le système actuel seraient traités plus équitablement. Pour les actifs aux revenus modestes, la réforme des retraites leur garantit une pension minimale à hauteur de 85% du Smic net. Actuellement, ce pourcentage est de 75% pour les agriculteurs et de 81% pour les salariés.

En outre, Jean-Paul Delevoye préconise une majoration de 5% par enfant, et ce dès le premier enfant. Ce droit sera attribué par défaut à la mère, mais un partage entre les deux parents sera également une option. Dans le système actuel, les parents de trois enfants et plus bénéficient d'une prime de 10% chacun sur leur retraite de base, soit 20% de majoration pour le couple. La majoration dès le premier enfant est une bonne nouvelle pour les parents d'un ou deux enfants. Cependant, il désavantage un couple avec trois enfants qui dans le système actuel bénéficie de 20% de prime et dans le nouveau régime ne pourra prétendre qu'à 15% de majoration, soit 7,5% chacun en cas de partage entre les parents.

Les bénéficiaires de pension de réversion, majoritairement des femmes, seront également gagnants dans le nouveau système de retraite par points. En effet, le conjoint survivant devrait percevoir 70% des ressources du couple. Quelle que soit la profession de l'affilié social décédé, le calcul de la pension de réversion devrait être le même selon le rapport du haut-commissaire à la réforme des retraites.

Dans le cas des fonctionnaires par ailleurs, de grands changements se préparent puisque le système universel pourrait supprimer le droit de partir avant l'âge légal de départ à la retraite. Policiers, douaniers, pompiers et surveillants pénitentiaires pourront continuer à prendre leur retraite à 57 ans. Comme les métiers régaliens, d'autres fonctionnaires de « catégorie active » tels que les aides-soignants auront également la possibilité de partir à 60 ans s'ils bénéficient du compte professionnel de prévention, une disposition qui remplace la « pénibilité ». Les préconisations du haut-commissaire prévoient un décalage progressif de 4 mois par génération pour la retraite anticipée. Ainsi, la première génération à ne plus profiter de ce dispositif sera les actifs nés en 1982. En revanche, des fonctionnaires tels que les enseignants seront désavantagés par le nouveau mode de calcul de la pension de retraite en raison d'un niveau de primes assez bas, voire inexistant.



Actuellement, l'une des principales différences entre les régimes publics et privés tient au choix du salaire de référence : dernier salaire traitement brut pour les fonctionnaires, 25 meilleures années dans le secteur privé [avec primes et heures supplémentaires prises en compte dans la limite du plafond sécurité sociale pour la retraite de base]. Dans le nouveau système fondé sur les comptes individuels, toutes les années de cotisations compteront de la même façon, pour les fonctionnaires comme pour les salariés du privé. Le fait de traiter toutes les années de cotisations de la même façon tend à avantager les carrières salariales modestes, et donc va dans le bon sens en termes de redistribution. De fait, les effets pervers liés à la seule prise en compte des dernières années dans l'ancien système sont encore plus marqués dans le public que dans le privé : l'utilisation du dernier salaire comme salaire de référence est extrêmement avantageux pour les fonctionnaires de catégorie A connaissant de fortes progressions salariales en toute fin de carrière, au détriment des fonctionnaires de catégorie C dont la carrière est généralement beaucoup plus plate. Ce système fondé sur le dernier salaire conduit en outre souvent à de véritables courses contre la montre pour des promotions artificielles de dernière minute à l'échelon supérieur ou en classe exceptionnelle. »

L'âge de départ à la retraite et le calcul des retraites sur les 6 derniers mois constituaient à n'en pas douter un élément important de l'attractivité des professions concernées et compensaient diverses sujétions et la modicité des rémunérations comme l'a admis le président Macron (le 28/10/2019) qui a évoqué la possibilité de retarder le changement de système au départ du service actif des derniers recrutés (après 2060). Une telle solution est connue sous le nom de clause du grand père en effet tous ceux qui travaillent aujourd'hui échappent à la réforme des retraites. Seuls seraient concernés ceux qui seront sur le marché du travail dans les années à venir et qui paieront les retraites de papy et mamy. Elle irait à l'encontre de l'objectif poursuivi de transparence et d'universalité du système de retraite en créant une rupture brutale entre les générations. Une solution alternative consisterait à relever le niveau des rémunérations des professions bénéficiant de ces retraites basées sur le dernier salaire pour compenser la baisse du montant de retraite. Il est peut-être encore temps de sortir les calculettes et de procéder au chiffrage des différents scénarios possibles pour la transition.

Alain ALCOUFFE

Bibliographie

Bozio, A., & Piketty, T. (2008). Pour un nouveau système de retraite: Des comptes individuels de cotisations financés par répartition. Paris: Rue d'Ulm.

Chérèque, F., (et Touraine, Wieworka, Dubet..), (2010) Une-autre-reforme-des-retraites-est-possible, Le Monde, 8 septembre

Delevoye JP, (2019) Pour un système universel de retraite, Préconisations du Haut-Commissaire à la réforme des retraites Juillet 2019

Herschlikovitz, L. (2019) Réforme des retraites : les gagnants et les perdants, 27/08/, <https://www.retraite.com/reforme-retraite/actualites/aout-2019/reforme-des-retraites-les-gagnants-et-les-perdants.html>

Hureau Pierre et André Servais ? « réformisme » de la CFDT, de quoi parle-t-on au juste ? « Mouvements » 2006/1 no 43pp. 36 à 40

Palier, B. (2014). La réforme des retraites. Paris, Puf - Que sais je

Piketty T., Blog du 10 septembre 2019, <https://www.lemonde.fr/blog/piketty/2019/09/10/quest-ce-quune-retraite-juste/>

Rocard, M., & Benhamou, G.-M. (2007). Si la gauche savait. Paris: Robert Laffont.

(les données sur les retraites sont tirées des rapports du Conseil d'orientation des retraites www.cor-retraites.fr).

LA PAGE LOCALE

En direct du Tarn et Garonne

Mémoire et découverte à Septfonds et Caussade

Dans le cadre de la 5^e journée Loisirs et culture, les adhérents et leurs proches étaient conviés à une journée qui a permis d'honorer la mémoire liée aux internés du camp de Judes sans oublier l'oratoire polonais, ainsi que les personnalités de Septfonds comme Dieudonné Costes, l'aviateur qui a vaincu l'Atlantique de Paris vers New-York.

Certains adhérents ont connu, par le récit familial, l'histoire de ces réfugiés fuyant la guerre civile espagnole et la répression franquiste et qui, pour beaucoup, se sont trouvés derrière une double barrière de barbelés en ne sachant pas quelle était la raison réelle de ce quasi emprisonnement.



Après un copieux repas à deux pas de la salle des fêtes, le groupe a rejoint la chapellerie Willy's à Caussade, une des dernières entreprises locales spécialisée dans le chapeau et qui fêtera bientôt son bicentenaire. La fabrication du célèbre canotier, des chapeaux en feutre de différentes formes et couleurs, les parures féminines des grandes occasions ont été présentées par des passionnées. La couture sur paille tressée comme la mise en forme des feutres à chaud ont été réalisées devant le groupe qui a pu se rendre compte du travail de très belle facture réalisé dans l'atelier.

Le principe de ces journées associe toujours une visite à dominante culturelle (Piquecos, Belleperche, etc) à une découverte de l'économie locale (Boyer à Moissac, la Drimm,...).

Daniel Villa-Véga

Rencontre avec la CE du SGEN Midi-Pyrénées à Toulouse

Le mercredi 16 octobre, le bureau de la section des retraités SGEN Midi-Pyrénées (SSR), presque au complet, a rencontré la Commission Exécutive du SGEN CFDT Midi-Pyrénées, représentée par la seule Hélène Rogari, la trésorière.

Le but de cette rencontre était de retisser des liens, un peu distendus, entre nos deux structures SGEN CFDT.

Les « retraités » ont proposé deux axes de travail aux « actifs ». Le premier concerne les projets de formation de la SSR qui peuvent intéresser les adhérents du SGEN (réforme des retraites, Pacte du pouvoir de vivre CFDT...). Le deuxième propose de faciliter nos échanges (infos sur le fichier des futurs retraités, utilisation du site du SGEN CFDT MP, voire présence d'un(e) représentant(e) en Conseil Syndical...) comme y incite la fédération SGEN et la CFDT.

Hélène va transmettre nos propositions au Conseil Syndical qui devrait décider des suites à donner ...

LA PAGE CULTURELLE



Portrait d'une jeune fille en feu, un presque huis-clos entre 2 jeunes femmes, l'une en rébellion contre un mariage imposé, excellente interprétation d'Adèle Haenel , l'autre en jeune peintre qui va découvrir dans son travail à la fois l'amitié , l'amour avant un retour à la solitude.

J'irai où tu iras, de Géraldine Nakache dans lequel deux sœurs aux choix de vies très opposés vont par obligation renouer leurs liens familiaux. Ni mièvrerie, ni sentimentalisme !

Donne-moi des ailes. A voir absolument et si vous avez des petits enfants, même jeunes , ne pas hésiter à les emmener . C'est le nouveau voyage de Nils Holgerson qui fait rêver à un monde où l'idéal peut l'emporter ! Joyeux, drôle, émouvant, parfois un brin dramatique !

Alice et le Maire: Intéressant à l'approche d'élections municipales : le microcosme de la mairie d'une grande ville. On découvre, sans surprise peut-être, mais avec un brin d'effarement et sans doute de désespoir, , le grenouillage qui compose la vie politique !

Edith sur « comment résister à la solitude du grand âge (et à ses enfants) »

Mais hélas ! Il ne figure pas dans la distribution des films grand public.

Mais si on le présente dans un cadre exceptionnel par chez vous, n'hésitez pas !

Pour Sama. le documentaire sur la destruction d'Alep

C'est une vision de la réalité qui bouleverse .C'est le silence qui prime à la fin de la projection tant ce film culpabilise d'être dans son petit confort bourgeois.

Pour prendre conscience de ce que vivent les Syriens.

Hors normes, comédie dramatique d'Olivier Nakache et Eric Tolédano

Avec entre autres Vincent Cassel, Reda Kateb et Hélène Vincent

Les deux réalisateurs signent une chronique humaniste touchante qui aborde l'autisme sans pathos, avec ce mélange d'humour et d'émotion dont le duo a le secret.

Hors Normes, est leur septième réalisation portée par un duo d'acteurs inédits, n'ayant jamais joué ensemble auparavant, Vincent Cassel et Réda Kateb. Projet dont l'origine remonte à près de vingt-cinq ans en arrière, lors de la rencontre des réalisateurs avec Stéphane Benhamou et Daoud Tatou, les créateurs de deux associations atypiques. On y suit donc Bruno (Vincent Cassel) et Malik (Réda Kateb) vivant depuis 20 ans dans un monde à part, celui des enfants et adolescents autistes. Au sein de leurs deux structures respectives, ils forment des jeunes issus des quartiers difficiles pour encadrer ces cas qualifiés "d'hyper complexes".

Comédiens justes et généreux, entourés d'une « troupe » tout aussi talentueuse (dont certains non-professionnels) leur investissement est palpable. Dans ces conditions, on est plus enclins à pardonner un final démonstratif aux allures de spot publicitaire venant céder à une facilité presque contraire au reste du long-métrage.

(Extrait de la critique de culturopoing).

Michèle FERLET et Bernadette RAVAILLE

EtFestival des lanternes à Gaillac : <https://festivaldeslanternes-gaillac.fr/>

Section Syndicale des Retraités (SSR) Sgen-CFDT

UTR CFDT 31 09 ,3, chemin du pigeonnier de la Cépière ,31000 Toulouse

UTR CFDT 12 , 23 avenue de la Gineste 12000 RODEZ

UTR CFDT 32 40 rue Rouget de L'isle, 32000 AUCH

UTR CFDT 46 bourse du travail, place Claude Rousseau 46000 CAHORS

UTR CFDT 65 5 boulevard du Martinet 65000 Tarbes

UTR CFDT 81 maison des associations, 1 place du 1er mai 81100 CASTRES

UTR CFDT 82 , 23 Grand'rue Sapiac BP 837 82000 Montauban

Téléphone SSR : 06 21 07 00 59
Messagerie SSR SGEN CFDT:
retraites.sgen.cfdt@gmail.com

Disponible (s) un peu, beaucoup ou pas du tout , les adhérent-es retraité-es ont toujours leur place dans la vie de la CFDT.

A la retraite, l'adhésion n'est pas automatique, c'est une réelle décision .

Vous êtes adhérent-e du Sgen-CFDT,

Vous venez de prendre votre retraite

Vous êtes en retraite depuis plusieurs années .

Pourquoi poursuivre votre adhésion à la CFDT dans le cadre de la Section Syndicale des Retraités ?

- * Etre solidaire de notre syndicat professionnel

(15 % versé à la Fédération)

- * Soutenir les revendications et agir pour améliorer nos conditions de vie avec tous les autres retraités.

- * Etre informée-e grâce à la presse syndicale qui donne une analyse de l'actualité et de la société correspondant à nos valeurs.

Le tableau ci-dessous vous permet de calculer le coût réel de la cotisation.

Pension mensuelle en €	Cotisation mensuelle en €			Cotisation annuelle en €			Cotisation mensuelle après déduction	
	Cotis de base 0,50%	0,16%	Supplément Sgen	Cotisa-tion SSR Sgen 0,66%	Cotisa-tion payée	Réduction ou remboursement d'impôt 66% de la cotisation	Cotisa-tion réelle	Cotisation de base + SSR Sgen-CFDT
1000€	5	1,6	6,6	79,2	52,27	26,92	2,24€	
1500€	7,5	2,4	9,9	118,8	78,40	40,39	3,36€	
2000€	10	3,2	13,2	158,4	104,54	53,85	4,48€	
2500€	12,5	4	16,5	198	130,68	67,32	5,61€	
3000€	15	4,8	19,8	237,6	156,8	80,78	6,73€	
3500€	17,5	5,6	23,1	277,2	182,95	94,24	7,85€	
4000€	20	6,4	26,4	316,8	209	107,71	8,97€	

Vous pouvez choisir le paiement de la cotisation par prélèvement tous les 3 mois . A votre demande , le trésorier de l'UTR interrompra le prélèvement si vous le souhaitez. **Le paiement par chèque est à l'ordre de l'UTR CFDT de votre département .**

Suzy Salvadori , Michèle Ferlet , Dominique Mayor-Roustan, Bernadette Ravaille , Daniel Villa-Véga et Claude Alliot animent la SSR Sgen-CFDT . Rejoignez- nous !!!